

CHARTRE SLOW WINE CH

I. Préambule

« Bon, propre et juste ». Slow Food revendique des produits alimentaires savoureux et sains issus d'une production irréprochable, qui ne nuise pas à la faune et à la flore. De plus, les **Producteurs-Artisans / Productrices-Artisanes** doivent être payés équitablement.

Slow Food s'engage pour la biodiversité, encourage une production durable et respectueuse de l'environnement, contribue à l'éducation au goût, met en contact des communautés du goût formées de consommateurs, de vignerons, de professionnels de la restauration, d'agriculteurs, de transformateurs de matière première et de centres de formation grâce à des initiatives ciblées.

La présente Charte est propriété de l'association Slow Food CH qui en porte la responsabilité, notamment au niveau de son contenu et de son application. Elle a été rédigée communément avec les vignerons/les vigneronnes. Les critères peuvent évoluer et changer par un échange régulier entre les protagonistes de celle-ci.

Le groupement Slow Wine a été fondé dans le cadre de Bio Agri en date du 11 mai 2018. Il a été décidé à la majorité des membres présents que seuls les Producteurs-Artisans / Productrices-Artisanes certifiés biologiques (ordonnance bio, SR910.18; Ordonnance du DFE sur l'agriculture biologique) ou en reconversion, ainsi que celles et ceux possédant le label Bio Suisse ou Demeter peuvent participer au mouvement Slow Wine Switzerland.

Un(e) Producteur-Artisan / Productrice-Artisane qui ne détient pas un des label ci-dessus peut néanmoins être admis avec l'approbation du comité du Convivium concerné, à condition qu'il/elle respecte la philosophie de Slow Food et la vive dans ses méthodes de production et son entreprise.

Slow Wine n'est pas une marque. C'est un mouvement de défense de la biodiversité, de l'authenticité et de la tradition. Il ne se positionne pas comme un label mais comme une communauté défendant les mêmes valeurs.

2. Critères généraux

- Le Producteurs Artisan / la Productrice Artisane s'occupe en personne et de façon bonne, propre et juste de sa vigne, de sa cave et de ses ventes.
- Le Producteurs Artisan / la Productrice Artisane pratique la transparence : il/elle dit ce qu'il fait et il/ elle fait ce qu'il/elle dit.
- Il/elle mentionne sur la « Fiche Producteur-Artisan / Productrice-Artisane » les labels auxquels il/elle appartient, le nombre d'hectares, le nombre de cols, la région, l'AOC, l'encépagement et la provenance de son raisin.

Il s'engage moralement à respecter la présente Charte.

- Le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane, comme l'agriculteur/l'agricultrice, respecte la biodiversité. Il/elle raconte son terroir, l'enrichit et favorise l'encépagement autochtone. Ses vins doivent être le reflet de leur terroir, l'expression authentique d'une culture. Ils doivent également être des vins vivants de grande qualité organoleptique et qui donnent du plaisir.
- Le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane travaille avec d'autres vignerons/vigneresses, avec toute la communauté agricole, les Producteurs-Artisans / Productrices-Artisanes, les cuisinières et cuisiniers, les instituts de recherche, les écoles, et les communautés alentours pour valoriser l'ensemble du système agricole local.
- Le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane entretient de bons rapports avec ses employé-e-s et collaboratrices/collaborateurs et les encourage au développement personnel et professionnel.

3. Critères spécifiques

- Le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane s'engage à pratiquer une viti-viniculture respectueuse de l'environnement qui renonce aux produits phytosanitaires de synthèse.
- Le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane pratique une gestion de l'enherbement sans recourir aux herbicides.
- Le Producteur-Artisan / la Productrice Artisane s'engage commercialiser ses vins à leur juste prix ; cela veut dire qui doit permettre qu'il/elle puisse vivre de son métier. De plus il/elle favorise les circuits courts, la vente directe et la vente par les petits commerces de proximité.
- Le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane s'engage à participer à la promotion du mouvement Slow Food en affichant clairement son appartenance au Convivium (région) auquel il/elle est rattaché(e).
- Le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane favorise le déploiement du mouvement des acteurs / actrices de Slow Wine CH en diffusant proactivement ses principes et en encourageant ses collègues à participer au mouvement.
- Le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane s'engage à participer aux activités locales, nationales et internationales de Slow Food, dans la mesure de ses possibilités et capacités : événements de Convivium (marchés régionaux, ateliers, présentations etc.), aux Slow Food Markets en Suisse, aux autres activités organisées par Slow Food CH, au Salone del Gusto et aux activités internationales liées à Slow Food et/ou Slow Wine

4. Organisation

- Le Producteurs-Artisan / la Productrice-Artisane est membre de Slow Food CH par une cotisation de CHF 50.- par année (cotisation producteur / productrice)
- Le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane est rattaché(e) au Convivium de la région où il travaille la majorité de sa production.
- Les Conviviums et l'Association Slow Food CH favorisent en priorité l'utilisation des vins des Producteurs-Artisans / Productrices-Artisanes de Slow Wine CH pour les événements, rencontres et assemblées.
- Chaque signataire de la charte accepté(e) comme membre Slow Wine CH est automatiquement membre de Slow Food CH pour autant qu'il/elle se soit acquitté(e) de la cotisation.

5. Valeur de l'engagement

- Les signataires de cette charte qui se veut éthique et responsable, s'engagent sur l'honneur à la respecter.
- Aucun contrôle n'est effectué car la collaboration entre Slow Food et le Producteur-Artisan / la Productrice-Artisane est basée sur la confiance et le respect.
- Slow Food CH s'appuie sur les organisations Bio-Suisse et Demeter pour le contrôle des domaines concernés et ne veut en aucun cas se substituer à un office contrôle additionnel.

Date :

Slow Food CH :

Le Producteur-Artisan / La Productrice Artisane :

La Direction :